

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

N° 37/2024

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

OBJET :

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Marché n°23S014

« Séjours vacances d'été pour les enfants de la commune de Miramas »

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Lot 2 : « Terres aventure »

Commune de
Miramas

VU l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant Code de la commande publique,

Nature : Décision du
Maire prise par
délégation

CONSIDÉRANT le besoin de la ville de Miramas de lancer une consultation sous la forme d'un marché de services en procédure adaptée ouverte en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-3° du code sus-cité,

Matière : Marchés
publics

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence, publié au BOAMP, au JOUE et mis en ligne sur le site internet de la commune le 02 novembre 2023, et l'avis rectificatif publié respectivement les 17, 19 et 14 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la date limite de réception des offres fixée au 09 janvier 2024 à 12 h 00,

CONSIDÉRANT que quatre offres ont été réceptionnées dans le délai,

CONSIDÉRANT l'analyse et la notation des offres au regard des critères d'attribution figurant dans le règlement de consultation,

ACTE NOTIFIÉ

LE 05/02/24

DECIDONS

SLOW

En exécution des pouvoirs susvisés,

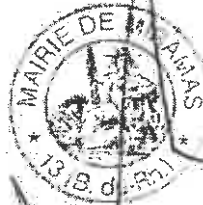
- **DE CONCLURE** avec PLEIN AIR ET LOISIRS, sise 7, avenue Lascos à MARTIGUES (13500), le marché de services d'organisations de séjours vacances d'été pour les enfants de la commune de Miramas – lot 2 « Terres aventure » :

- Prix TTC ou TCC du séjour / enfant : 1 290,00 euros.

- **D'IMPUTER** cette dépense afférente au marché sur le budget de la commune de Miramas, chapitre et article correspondants.

Madame La Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière d'Istres, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 05 FEV. 2024



Le Maire

Frédéric VIGOUROUX
Conseiller Métropolitain

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication
le :

07 MARS 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE MIRAMAS (13)
Utilisateur : wspastell wspastell

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 23S014_LOT2
Objet : 23S014 - Séjours vacances d'été pour les enfants de la commune de Miramas
Lot 2 : « Terres aventure » - 1 290.00 euros TTC par enfant (14 jours).
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.4 Ko
Annexe (Acte d'engagement) Nom original : AE LOT 2.pdf Nom métier : 11_AE-013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	305.5 Ko
Annexe (Renseignements, attestations et déclarations fournies par l'attributaire) Nom original : CANDIDATURE.pdf Nom métier : 10_AT-013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	14 Mo
Document principal (Document contractuel) Nom original : DECISION LOT 2.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC-1-1_3.pdf	application/pdf	62.5 Ko
Annexe (Mémoire technique)	application/pdf	25.8 Mo

Nom original : MT.pdf

Nom métier :

10_MT-013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC-1-1_4.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2024 à 15h16min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2024 à 15h17min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2024 à 15h21min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2024 à 15h21min38s	Reçu par le MI le 2024-02-05

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC



ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Séjours Vacances d'Eté pour les enfants de la
Commune**

Lot n°2 : « Terres aventure »

CONTRAT N°23S014 - lot 2

**Mairie de Miramas
Place Jean-Jaurès
13140 MIRAMAS**

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat	4
4 - Prix	5
5 - Durée de l'accord-cadre	5
6 - Paiement	6
7 - Avance	6
8 - Nomenclature(s)	7
9 - Signature	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	9

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Miramas

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : Monsieur le Maire

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Comptable Public,

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	SPERTA PIERRE
Agissant en qualité de	PRESIDENT

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage l'ASSOCIATION PLEIN AIR ET LOISIRS sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	ASSOCIATION PLEIN AIR ET LOISIRS
Adresse	7 AVENUE LASCOS - ZI ECOPOLIS SUD - 13 500 MARTIGUES
Courriel	association.pal@free.fr
Numéro de téléphone	09 54 26 39 78 - 06 68 56 03 09
Numéro de SIRET	400 589 388 000 34
Code APE	9499 Z
Numéro de TVA intracommunautaire	Non assujettie

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne le lot n°2 « Séjour « Terres aventure » » de la consultation « Séjours Vacances d'Été pour les enfants de la Commune ».

La commune de MIRAMAS (Bouches du Rhône), 25 652 habitants, organise des séjours pour les enfants pendant l'été. Contre participation adaptée, elle offre ainsi la possibilité aux familles d'inscrire leur enfants dans les différents séjours qu'elle aura préalablement acquis auprès de prestataires extérieurs.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 3 lots.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés ci-dessous.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées du prix unitaire ci-dessous :

Durée du séjour proposé en jours comprise entre 12 et 14 jours	14 jours (jour de départ et jour d'arrivée compris)		
	Prix par enfant pour un séjour		
	Prix H.T.	Montant de TVA	Prix T.T.C. ou TCC (Si organisme non soumis à la TVA)
Prix du Séjour* Tranche 7/9 ans	1290 euros	Non assujettie	1290 euros
Prix du Séjour* Tranche 10/11 ans	1290 euros	Non assujettie	1290 euros
Prix du Séjour* Tranche 12/13 ans	1290 euros	Non assujettie	1290 euros

* Le prix du séjour comprend toutes les prestations définies dans le C.C.T.P.

La quantité des prestations pour la période initiale du lot n°02 - Séjours « Terres aventure » est défini(e) comme suit :

Lot	Thèmes	Nombre de jours	Tranche d'âge	Nombre d'enfants	
				Minimum	Maximum
2	Séjour « Terres Aventure »	12 à 14 jours	7 à 13 ans	10 enfants par séjour	40 enfants en août
					20 enfants en août

Les quantités seront identiques pour chaque période de reconduction.

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	PLEIN AIR ET LOISIRS
Prestations concernées	SERVICES BANCAIRES
Domiciliation	SOCIETE GENERALE-SMC AGENCE JOLIETTE
Code banque	30003
Code guichet	03207
N° de compte	00050021167
Clé RIB	14
IBAN	FR76 3000 3032 0700 0500 2116 714
BIC	SOGEFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

Marché n°23S014- AE lot n°2

NON OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
55243000-5	Services de colonies de vacances

9 - Signature**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .MARTIGUES..., le vendredi 26 janvier 2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

Pierre SPERTA, PRESIDENT

ASSOCIATION JEUNES ET LOISIRS

7 Avenue Laxcos - 13000 MARTIGUES

association@jeunes-et-loisirs.fr

Tel : 04 91 21 39 78 - 04 91 04 10 76

SIREN : 400 581 30 - APE : 9499Z

Association Loi 1901 - NINA - W134000124

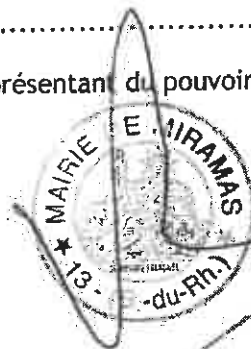
ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

05 FEV. 2024

A Miramas, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,



Frédéric VIGOUROUX
Maire de Miramas
Conseiller Départemental



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature 1

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
 Reçu en préfecture le 05/02/2024
 Publié le
 ID : 013-211300637-20240205-23S014_LOT2-CC



Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux				